Ville de Pouzauges

SG/CPG

le 13 décembre 2016

Procès Verbal du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2016

Présents
Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, M D. GUEDON, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M M. PRAUD, M Ph. SERIN, Mme N. FIORI, Mme A. RABILLER, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD

Excusés

Mme C. BLANCHARD	Procuration à	Mme P. POUPIN
M F. RABAUD	"	M C. PREAU
M R. LUMINEAU	"	M Ph COUSSEAU
Mme J. FERCHAUD	"	Mme C. BLETEAU

Absent
M J. GOBIN

Secrétaire : Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire informe du décès de Madame CARTIER le 11 novembre dernier et relate les principales actions au cours de sa fonction de Maire :

« Madame CARTIER a été Maire de 1987 à 1995. Elle a pris sa fonction en cours de mandat après la maladie de Monsieur GANACHAUD. Elle a ensuite été élue pour un autre mandat de 6 ans jusqu'en 1995.
Monsieur ROY était déjà Conseiller Municipal avec Monsieur GANACHAUD.

Madame CARTIER a travaillé au développement économique de Pouzauges. Ce mandat-là a été le début de l'industrialisation avec la création de la zone industrielle : le Village d'Entreprises de Montifaut, sous l'impulsion de l'association Pouzauges 2001 avec Monsieur COLIN qui était adjoint à l'économie et aux finances.

Le Village d'Entreprises de Montifaut s'est créé et a vu l'arrivée de plusieurs entreprises dont MECAPACK ; Amphitryon était déjà installée.

La Commune a acheté le château de Pouzauges en 1988. Ont ensuite été lancés des travaux de restauration entre 1988 et 1992. Nous travaillons à nouveau sur le donjon.

En 1992, un travail a été lancé sur l'église Notre Dame du Vieux Pouzauges. On s'est alors préoccupé de la restauration des fresques.

C'est aussi avec Madame CARTIER que l'on a connu la naissance du District. On a démarré tôt. Maintenant le District est devenu Communauté de Communes.

C'est aussi à ce moment-là qu'il y a eu la rénovation du centre-ville, très minéral à l'époque, avec le déplacement du Monument aux Morts. Il y a également eu la création de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

C'était aussi la volonté de Madame CARTIER de faire venir le lycée Notre Dame de La Tourtelière à Pouzauges.

Compte tenu de son investissement pour l'intérêt général, elle a été nommée Chevalier de l'Ordre National du Mérite par décret du 11 novembre 2010.

Monsieur le Maire de Meitingen nous a fait l'honneur de sa présence lors de la sépulture, accompagné de sa famille et du président du Comité de Jumelage. Une rencontre s'en est suivie dans l'après-midi avec la municipalité.

Madame le Maire propose que, « pour honorer Madame CARTIER », une minute de silence soit observée.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 13.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 10 octobre 2016

Le procès-verbal de la séance du lundi 10 octobre 2016 est approuvé par le Conseil Municipal après prise en compte des observations de Monsieur COUSSEAU.

FINANCES

1- Budget Général – Régularisation des amortissements pour des biens acquis entre 1996 et 2012

Les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations composant leur patrimoine. L'instruction budgétaire et comptable applicable aux Communes et EPCI, dite M 14, entrée en vigueur le 1er janvier 1997, impose en effet l'amortissement de certaines immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1er janvier 1996.

Lors des séances en date des 18 mars 1996 et 15 juin 1998, le Conseil Municipal de Pouzauges a délibéré sur des durées d'amortissements pour un certain nombre de catégories de biens.

Les services de la Ville, en collaboration avec les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) viennent de relever un certain nombre d'anomalies à régulariser dans l'actif de la Commune. Ces erreurs correspondent à l'absence d'amortissement, de 1996 à 2012, sur les immobilisations des comptes **"2121 – Plantations et 2128 – Autres aménagements et agencements de terrains"** soumises à amortissement obligatoire.

Par arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14, le législateur prévoit le rattrapage des amortissements non constatés lors des exercices antérieurs, au nouveau chapitre "régularisation des écritures erronées sur exercices antérieurs" Tome II, titre 3 de cette instruction.

Les écritures de régularisation donnent lieu à des opérations d'ordre non budgétaires, équilibrées en débit et en crédit, impactant uniquement les comptes de la classe 1 et 2 de la section d'investissement.

Il convient de reconstituer ces amortissements des biens concernés afin que le comptable public puisse passer l'écriture corrective suivante : débit du compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" par le crédit des comptes 28121 et 28128 "Amortissements des immobilisations" à hauteur de la reconstitution des annuités d'amortissement des biens concernés.

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE AMORT. EN ANNÉES	NOMBRE D'ANNÉES A RATTRAPER	VALEUR BRUTE	Montant à purger au compte 1068
2121	B3-2121	PLANTATIONS ECOLE DOLTO	17	13	1 761,74 €	1 347,21 €
2121	D14	PLANTATIONS SALLE E.ROBERT	17	17	555,92 €	555,92 €
2121	D15	PLANTATIONS BOIS DE LA FOLIE	17	17	10 913,62 €	10 913,62 €
2121	D17	PLANTATIONS GROUPE SCOLAIRE	17	17	1 050,98 €	1 050,98 €
2121	D18	PLANTATIONS ZI MONTIFAUT	17	17	6 068,69 €	6 068,69 €
2121	D19	PLANTATIONS MUR D'ESCALADE	17	17	665,44 €	665,44 €
2121	D20	PLANTATIONS OURNAIS	17	17	2 759,90 €	2 759,90 €
2121	D21	PLANTATIONS SALLE JUDO	17	17	162,05 €	162,05 €
2121	D22	PLANTATIONS VOIES ET RESEAUX	17	17	9 930,31 €	9 930,31 €
2121	D23	PLANTATIONS VOIES ET RESEAUX	17	17	5 958,75 €	5 958,75 €
2121	D24	PLANTATIONS DIVERSES	17	17	69 943,94 €	69 943,94 €
2121	D37	AMENAGEMENT PAYSAGER SALLE SPORTS	17	15	16 589,84 €	14 638,09 €
2121	D38	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	17	15	21 301,86 €	18 795,76 €
2121	D39	AMENAGEMENT ABORDS SALLE ETOILE	1	1	639,75 €	639,75 €
2121	D40	AMENAGEMENT SEMAINE DE L'ARBRE	1	1	1 457,77 €	1 457,77 €
2121	D41	PLANTATIONS AMENAGEMENT ROCADE	17	15	18 754,60 €	16 548,18 €
2121	D44	ARBRES	1	1	1 567,15 €	1 567,15 €
2121	D45	VEGETAUX DIVERS	1	1	621,13 €	621,13 €
2121	D46	PLANTATIONS ESPACES VERTS	17	11	86 653,43 €	56 069,87 €
2121	D47	AMENAGEMENT RIVES RUISSEAUX	17	11	13 593,47 €	8 795,77 €
2121	D48	PLACE DE LATTRE	17	10	2 595,94 €	1 527,02 €
2121	D49	ABORDS LAC	17	10	39 706,49 €	23 356,76 €
2121	D50	PLANTATIONS LOCAL CPR	17	10	24 384,64 €	14 343,91 €
2121	D51	PLANTATIONS PARKING VIEUX CHATEAU	17	9	6 329,17 €	3 350,74 €
2121	D52-2121	PLANTATIONS PARC DU COLOMBIER	17	8	8 436,24 €	3 970,00 €
2121	D54	ESPACE VERT ROCADE EST	17	9	26 304,80 €	13 926,07 €
2121	D55	PLANTATIONS AVENUE DES SABLES	17	7	4 280,14 €	1 762,41 €
2121	R1-2121	PLANTATIONS ROND-POINT	1	1	2 853,52 €	2 853,52 €
2121	T25-2121	PLANTATIONS COLOMBARIUM	1	1	1 104,32 €	1 104,32 €
2121		**Plantations d'arbres et d'arbustes**			**386 945,60 €**	**294 685,03 €**
2128	D46-2128	PLANTATIONS CIMETIERE	1	1	500,02 €	500,02 €
2128	D52	ARBRES PARC COLOMBIER	17	9	155 323,47 €	82 230,07 €
2128	D56	SENTIER NATURE	17	5	16 975,29 €	4 992,73 €
2128	D57	CHEMIN PIETONNIER TERRIER MARTEAU / MOULINS	17	5	1 191,81 €	350,53 €
2128	D58	AMENAGEMENT JARDIN 24 PL ACE DE L'EGLISE	17	4	45 828,34 €	10 783,14 €
2128	D59	AMENAGEMENT ESPLANADE VIEUX CHATEAU	17	4	80 351,94 €	18 906,34 €
2128	D60	PLAQUES SIGNALETIQUES FRENES ROCADE EST	1	1	430,56 €	430,56 €
2128		**Autres Agencement et Aménagement terrains**			**300 601,43 €**	**118 193,39 €**

Monsieur MARCHAND précise qu'il n'y a pas de conséquences budgétaires mais que cette délibération est nécessaire pour mettre les comptes de la Commune en conformité avec la M14.

Madame VINCENT s'étonne que cela n'ait pas été vu plus tôt.

Délibération n°1 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide les montants à purger au compte 1068 tels qu'indiqués dans le tableau ci-avant.

2- Budget Général – Autorisations de programmes et crédits de paiement

Rappel du contexte et de l'existant de référence

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.
Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programmes et crédits de paiement sont encadrés par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (L 2311-3 et R 2311-9) et du Code des Juridictions Financières (L263-8) :

Les autorisations de programmes (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice de crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programmes et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes lors de l'adoption du budget de l'exercice ou de décisions modificatives :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; dans cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple),

- les crédits de paiements non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP,

- toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Motivation et opportunité de la décision

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir, pour 2016, l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2016	CP 2017	CP 2018
AP16.A	Piste d'athlétisme synthétique	773 000,00 €	22 000,00 €	750 000,00 €	1 000,00 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement, des subventions.

Monsieur MARCHAND précise qu'il s'agit d'une procédure pour pallier aux règles d'annualités pour engager des travaux sur plusieurs années.

Madame le Maire ajoute que cela est venu du fait que le budget soit voté au mois de mars. « Il faut engager les dépenses. Nous n'aurions pas pu faire cette autorisation de programme et de crédits de paiement sans autorisation de programme. Il y aura des frais sur 2016, au moins pour les études et la publicité ».

Elle rappelle qu'il est important de le faire tout de suite pour lancer les appels d'offres et ne pas attendre 2017 de manière à ce que les entreprises puissent bien caler leur calendrier pour travailler sur le stade à la mi-mai 2017.

Monsieur COUSSEAU informe que son groupe restera dans sa logique et qu'il s'abstiendra.

Délibération n°2 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants 21 voix pour et 7 abstentions :

- décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus,

- autorise Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2017 indiqués dans le tableau ci-dessus.

3- Budget Général – Décision modificative n°2

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'inscription de dépenses et de recettes d'investissements au Budget Général de la Commune de Pouzauges.

- **Pont de la Viverie :**

Suite à la déclaration d'un riverain, les services de la Ville ont pu constater que l'état du pont de la Viverie nécessitait son remplacement intégral. Le montant de ces travaux est estimé à 40 000,00 €.

- **Halles :**

La réhabilitation des Halles fait apparaître des modifications par rapport à la prévision initiale des travaux. Notamment, au niveau de la modification du réseau d'eaux usées, il a été constaté que les plans existants ne correspondaient pas à l'emplacement réel de celui-ci. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 10 000,00 € pour clôturer cette opération.

Une subvention a été attribuée, au titre de l'année 2016, à la Commune de Pouzauges, dans le cadre d'une dotation de soutien à l'investissement local en faveur du développement des bourgs-centres, par l'Etat, sur le programme 119 du Ministère de l'Intérieur, pour un montant de 82 020,00 €. Il convient d'inscrire cette recette à l'exercice en cours.

- **Piste athlétisme synthétique**

Par délibération du 10 octobre 2016, le Conseil Municipal a validé la réalisation d'une piste d'athlétisme synthétique en remplacement de la piste actuelle au stade Jacques Chartier.

Afin de pouvoir poursuivre cette opération, il est nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants pour engager et mandater les dépenses réalisées cette année en concordance avec l'autorisation de programme qui a été soumise au vote.

- **Ecole Françoise Dolto**

L'orage en date du 9 janvier 2016 a engendré des dégradations à l'école Françoise Dolto. Les interventions de réparations concernaient le matériel informatique et numérique (tableau interactif, vidéoprojecteur), l'électricité, la chaufferie. Le coût de remise en état s'est élevé à 12 500,00 €.

- **Ecole Jules Verne**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, l'Etat a octroyé une subvention de 8 300,00 € pour le changement de la chaudière à l'école Jules Verne.

- **Mairie**

La Commune de Pouzauges a commandé des certificats électroniques afin de permettre la mise en place de la dématérialisation des actes budgétaires et comptables, des actes administratifs, des convocations... A cet effet, il est nécessaire d'acquérir des matériels informatiques.

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative n°2 du Budget Général présentée ci-dessous :

Comptes Opérations Services	Libellés	Dépenses	Recettes
	Section d'investissement		
2151-137-705	Pont de la Viverie	40 000,00 €	
21318-136-225	Travaux de réhabilitation des halles	10 000,00 €	
1321-136-225	Dotation de soutien à l'investissement		82 020,00 €
2031-138-1022	Piste d'athlétisme synthétique	22 000,00 €	
2183-135-203	Matériel Ecole Françoise Dolto	12 500,00 €	
1321-136-202	DETR 2016 – Chaudière Ecole Jules Verne		8 300,00 €
2183-135-200	Matériel informatique - Mairie	5 820,00 €	
TOTAUX		**90 320,00 €**	**90 320,00 €**

Monsieur MARCHAND précise que les dégradations constatées à l'école Françoise Dolto seront en partie compensées par les assurances.

Concernant les halles, Madame RABILLER demande si les travaux auraient quand même été réalisés si on n'avait pas eu de dotation de soutien.

Monsieur MARCHAND indique que, pour une sincérité des comptes, il faut passer cette recette. Il précise que les crédits disponibles au Budget Primitif 2016 permettaient la réalisation de cette opération même sans subvention.

Concernant le pont de La Viverie, Monsieur COUSSEAU informe que plusieurs riverains lui ont fait part que beaucoup de poids-lourds l'empruntaient.

Monsieur PREAU répond que ce n'est pas uniquement cela la cause. Il précise que s'il n'y avait pas eu d'érosion par le fond le pont aurait duré plus longtemps.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'il y a des ponts et des routes qui ne sont pas calibrés pour recevoir autant de charges que dans les zones artisanales et industrielles.

Concernant les certificats électroniques, Madame le Maire informe qu'avec la fermeture de la Trésorerie on va aller vers la dématérialisation pour gagner du temps pour la signature des actes administratifs et les convocations. On se modernise.

Monsieur COUSSEAU informe que son groupe est d'accord sur les lignes présentées hormis celle relative à la piste d'athlétisme et qu'il s'abstiendra également pour ce vote.

Délibération n°3 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants 21 voix pour et 7 abstentions, adopte la décision modificative n°2 du Budget Général.

4 – Budget Pépinières d'Entreprises – Décision modificative n°1

Des travaux sont à prévoir dans le local des halles occupé par Monsieur Richard RANJARD, boucher-traiteur et qui consistent à remplacer :

- deux portes vitrées, en façade, pour les assortir à celles des halles qui ont été installées,
- et l'éclairage du magasin.

Le montant des travaux sera contenu dans la somme de 6 800,00 € HT.

Il convient donc pour cela de modifier les crédits ouverts au budget primitif :

Comptes	libellés	Dépenses
Investissement		
C/020	Dépenses imprévues	-6 800,00 €
C/2313/opération N°16	Immobilisation en cours « construction »	+6 800,00 €

Madame le Maire informe que, selon l'architecte, il y avait un besoin de matérialiser les halles pour différencier la partie commerce de la partie administrative ; c'est pourquoi il a été prévu de passer en gris la partie commerce et de laisser en rouge la partie liée à l'administration.
L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord et l'idée est venue de faire apparaître le mot « halles » sur les portes.
Les halles ont été rouvertes le samedi 12 novembre avec le poissonnier, le primeur et la vendeuse d'huîtres et Monsieur MARCHAND sera présent au début du marché du jeudi 17 novembre pour l'accueil les forains.

Monsieur MARCHAND informe que les commerçants sont assez satisfaits de ce qui a été mis en place et que tout s'est bien passé pendant les travaux avec une météo plutôt clémente.
Il invite les élus à l'inauguration qui aura lieu le jeudi 24 novembre prochain.
Les animations commenceront vers 8 h 00 – 8 h 30 avec un animateur pour faire la promotion du marché. Des cabas « Mes courses en cœur de ville » seront distribués ce jour-là.
Monsieur le Sous-Préfet est également convié à cette inauguration.

Madame le Maire précise que Monsieur le Sous-Préfet est invité car le projet a été subventionné par l'Etat mais que sa réponse n'est pas encore connue.

Délibération n°4 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte la décision modificative n°1 du Budget Pépinières d'Entreprises.

ENVIRONNEMENT

5- Cession de terrains par le Conseil Départemental – Bois de la Folie et Puy Durand

Par courrier en date du 6 octobre 2016, faisant suite à une décision de sa Commission Permanente du 9 septembre dernier, le Conseil Départemental nous a transmis un compromis de cession relatif aux zones boisées suivantes, actuellement entretenues par les services communaux :

- Bois de la Folie		25 258 m²
- Puy Durand		5 320 m²
	Total	30 578 m²

Les conditions pour la Commune seraient de préserver ces bois en tant qu'espaces naturels et de les laisser ouverts au public.

La transaction s'effectuerait à titre gracieux, les frais d'acte restant à la charge de la Commune.

Monsieur PREAU rappelle que le Conseil Municipal a délibéré sur l'entretien de ces bois lors de sa séance du 10 octobre dernier.

Monsieur COUSSEAU demande s'il reste, sur la commune, beaucoup de biens appartenant au Conseil Départemental.

Madame la Maire répond qu'il peut y avoir un ou deux délaissés et de la voirie en bordure de rocade.

Monsieur COUSSEAU demande s'il y a des bâtiments.

Monsieur GARREAU répond qu'il y a l'Agence Routière Départementale.

Madame le Maire précise que cette transaction à la Commune coûtera les frais d'acte qui sont estimés à environ 700,00 €.

Délibération n°5 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte cette cession à titre gracieux des parcelles du Bois de la Folie et du bois de Puy Durand à la Commune,

- autorise Madame le Maire à signer le compromis de cession correspondant ainsi que l'acte authentique.

ASSAINISSEMENT

6- Service public de l'assainissement – Montant de la part communale 2017

Le montant acquitté par les usagers du service public d'assainissement est constitué de deux parts :

- l'une destinée au fermier (VEOLIA) pour assurer l'entretien et la surveillance du réseau ainsi que pour le fonctionnement de la station de dépollution,

- la seconde revient à la Commune pour financer les investissements.

Chaque année, le Conseil Municipal doit débattre du montant de la part communale.

Pour 2017, il est proposé de maintenir les taux de 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016	Proposition 2017
0 à 40 m3	0,1242	0,1267	0,1280	0,1293	0,1293	0,1293
augmentation	0 %	2 %	1 %	env. 1 %	0 %	0 %
> 40 m3	1,0706	1,0924	1,1034	1,1145	1,1145	1,1145
augmentation	0 %	2 %	1 %	env. 1 %	0 %	0 %

Monsieur MARCHAND informe que l'on ne sait pas quand ce budget migrera vers la Communauté de Communes. Cela était prévu pour 2017 mais plus probable en 2019-2020.

Délibération n°6 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de maintenir les taux de 2016 pour la part communale assainissement 2017.

7- Programme de rénovation de l'éclairage 2016 – Avenant n°1

Par délibération en date du 25 février 2016, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer la convention relative au programme de rénovation de l'éclairage pour l'année 2016.

Par courrier en date du 20 octobre 2016, le SyDEV nous a transmis un avenant n°1 à cette convention, relatif au remplacement d'un luminaire avenue de La Grande Versaine suite à un sinistre (5 février 2016).

Les montants de la modification des travaux et de la participation se décomposent comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage	-350,00 €	-420,00 €	-350,00 €	50 %	-175,00 €
				Total participation	**-175,00 €**

Monsieur DROUET précise que cette moins-value de 175,00 € revient à la Commune, le sinistre ayant été pris en charge par l'assurance. Il informe qu'il reste environ 50 points lumineux à changer et que le coût de la rénovation pour 2017, à charge pour la Commune, est de 29 870,00 €, soit 50 % du coût total (14 935,00 € HT).

Il rappelle les investissements :

- pour 2016 — 115 887,00 € pour la rénovation
  18 019,00 € de participation communale
- Pour 2015 — 8 427,00 € engagés
  4 635,00 € de participation communale

Madame VINCENT demande si c'est pour moins consommer après.

Monsieur DROUET répond qu'il s'agit d'équipements plus économes.

Délibération n°7 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention SyDEV au titre du programme de rénovation de l'éclairage 2016.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nature	Entreprise	Montant
Achat de matériels informatiques pour l'OMS : unité Centrale, onduleur, licence	**SBS Informatique** Vezin	**1 329,60 € TTC**
Remplacement contrôleur de débit chaudière école Françoise Dolto	**GEOSOLAIR** Mouilleron - Saint Germain	**424,20 € TTC**
Remplacement d'un échangeur chaudière église Saint Jacques	**GEOSOLAIR** Mouilleron – Saint Germain	**7 140,80 € TTC**
Equipement police municipale	**SENTINEL** Gennevilliers	**471,68 € TTC**
Location nacelle décorations de Noël	**VENDEE LOCATION** Les Herbiers	**3 441,36 € TTC**
Poubelles salles de sports	**NOUVELLE ACMIF** Réaumur	**2 180,04 € TTC**
Remplacement régulateur chauffage Presbytère	**GEOSOLAIR** Mouilleron – Saint Germain	**705,00 € TTC**
Guirlandes led pour sapin de Noël dans la fontaine	**DECOLUM** Tronville en Barrois	**306,18 € TTC**
Remplacement lampes salle du Bois de la Folie	**TEILLET-BLANCHARD SARL** Pouzauges	**1 343,54 € TTC**
Remplacement porte d'entrée salle des Remparts	**PASQUEREAU SARL** Mauléon	**9 068,63 € TTC**
Location manège Noël « Au Petit Ane Gris »	**MORINEAU BERNARD** La Boissière des Landes	**1 000,00 € TTC**
Ensemble mobile d'alerte Plan Communal de Sauvegarde	**GK Professional** Bagnolet	**2 050,00 € TTC**

Enveloppes, entêtes et autocollants véhicules nouveau logo	**IMAGES'IN Studio** Pouzauges	**2 681,95 € TTC**
Jeu La Balière	**PROLUDIC** Vouvray	**819,26 € TTC**
Serrurerie des Halles	**BOSCHAT-LAVEIX** Lamballe	**1 077,52 € TTC**
Consignes de sécurité et complément extincteurs halles	**SICLI** Le Blanc Mesnil	**1 780,96 € TTC**
Contrôle technique quinquennal des ascenseurs	**SOCOTEC** La Roche sur Yon	**888,00 € TTC**
Formation travail en hauteur et protection contre les chutes	**BOCAGE FORMATION SECURITE** Pouzauges	**312,00 € TTC**
Formation recyclage secourisme (22/11/2016)	**BOCAGE FORMATION SECURITE** Pouzauges	**480,00 € TTC**
Formation recyclage secourisme (6/12/2016)	**BOCAGE FORMATION SECURITE** Pouzauges	**480,00 € TTC**
Formation recyclage secourisme (20/12/2016)	**BOCAGE FORMATION SECURITE** Pouzauges	**480,00 € TTC**
Formation autorisation de conduite d'engins	**BOCAGE FORMATION SECURITE** Pouzauges	**2 520,00 € TTC**
Bordures de jeux La Courte Echelle	**GEDIMAT LESIMPLE** Les Sorinières	**658,08 € TTC**
Sacs cabas Inauguration des halles et vœux	**TATOO-TEX** Moncoutant	**1 908,00 € TTC**
Panneaux de signalisation	**SIGNALISATION LACROIX** Saint Herblain	**2 210,53 € TTC**
Fabrication d'un garde-corps dans prolongement passerelle métallique à proximité des halles	**PASQUIET EQUIPEMENT SARL** Les Herbiers	**1 965,60 € TTC**
Traitement charpente maison des Remparts	**CVT Compagnie Vendéenne de Traitement** Beaurepaire	**3 148,78 € TTC**
Signalétique carrefour rue Ferchaud de Réaumur et Joachim Rouault	**OUEST SIGNALISATION** Saligny	**1 200,14 € TTC**
Installation conduit fumée Maison des Remparts	**Entreprise TURQUAND et Fils** Pouzauges	**600,00 € TTC**
Réhabilitation des halles . Lot 1 : Démolition et Gros Œuvre – Avenant n°1 . Lot 3 – Métallerie – Avenant n°1 . Lot 4 : Electricité – Avenant n°1 . Lot 5 : Plomberie – Avenant n°1 . Lot 6 : Revêtement de sols – Avenant n°1 . Lot 8 : Mobilier – Aménagement d'étals	 **Entreprise BATIRENO** La Gaubretière **Entreprise PASQUIET Equipements** Les Herbiers **Entreprise TURQUAND et Fils** Pouzauges **Entreprise TURQUAND et Fils** Pouzauges **GODARD PICC** Pouzauges **Ateliers PARIZE Concept'Inox** Brains	 **+6 941,52 € HT** **+635,02 € HT** **-1 405,68 € HT** **+439,52 € HT** **-3 840,00 € HT** **+968,00 € HT**
Marchés à bons de commandes . Le pont de la Viverie . Espaces verts lotissement de La Balière . Divers assainissements	**PELLETIER TP** Cerizay	**29 774,40 € HT** **10 928,75 € HT** **5 519,80 € HT**

Madame POUPIN s'interroge sur la commande de signalétique de la rue Ferchaud de Réaumur.

<u>Renseignements pris auprès des services techniques</u> :
Il s'agit de signalisation pour renforcer la matérialisation de l'interdiction de tourner à gauche. La commande comporte :

- *la fourniture et pose de pavés vibrants,*
- *des bandes en résine,*
- *du fléchage.*

Informations générales

Visite en Mairie de Monsieur MANDELLI

Madame le Maire informe que Monsieur MANDELLI s'est excusé pour sa visite prévue en Mairie le 18 novembre.

Travaux sur le donjon

Madame le Maire informe qu'une réunion aura lieu à la DRAC le 23 novembre prochain et que des fouilles archéologiques vont être faites au niveau des murs du donjon. « C'est un souci supplémentaire ». Ce point sera évoqué pour savoir s'il est possible que les fouilles se fassent en même temps que les travaux.
« On peut comprendre que c'est important et que c'est pour notre patrimoine ». Il y aura sûrement des frais supplémentaires.

Avenir des séniors

Madame le Maire donne lecture d'une lettre reçue de Monsieur GRELIER, Président du Conseil des Sages :

« Madame le Maire,

Le Conseil des Sages a pris en compte, dès sa première assemblée plénière, l'avenir des séniors de notre commune. Depuis, les Sages n'ont cessé de s'interroger à ce sujet.

Dans une rencontre avec Julie SANTERRE, le 5 octobre 2016, chargée de communication à la Communauté de Communes, nous avons pris connaissance des chiffres clés relevés dans le « diagnostic des services à la population du Pays de Pouzauges » :

- *près de 5 500 habitants ont plus de 60 ans, soit plus de 23 % de la population,*
- *9,5 % de la population a plus de 75 ans, soit 2 010 personnes.*

Ces chiffres nous encouragent à poursuivre notre réflexion.

D'autre part, il y a déjà une disparité sociale parmi les séniors qui connaissent de grandes difficultés pour accéder à des conditions de vie respectable.

ET DEMAIN ?

A l'initiative des Petits Frères des Pauvres, circule actuellement une pétition sur les réseaux sociaux rappelant qu'un personne âgée sur quatre a moins de cinq discussions par mois, que cette population sera de plus en plus nombreuse dans les années qui viennent, avec précarité accentuée pour beaucoup.

Cela nous amène à attirer votre attention sur l'importance de ce fait de la société qui concerne aussi les Pouzaugeais.

Nous vous saurions gré de faire partager cette situation aux élus de notre Conseil Municipal en l'inscrivant dans les projets qui seront portés par la municipalité dans les prochains mois.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, je vous prie d'accepter, Madame le Maire, l'expression de nos respectueux sentiments.

Pour le Conseil des Sages
Le Président, Albert GRELIER »

Madame le Maire rappelle que les EHPAD sur notre territoire accueillent des personnes dépendantes et que les séniors s'interrogent sur « comment rester à la maison le plus longtemps possible ».
« On s'est dit que s'en aller de chez soi, c'est un déracinement. Le PLH se penche aussi beaucoup sur cette question pour aider les gens à aménager leur logement pour l'accessibilité. Oui nous y réfléchissons ».

Madame le Maire rappelle la déconstruction du bâtiment B de la cité des Ournais mais Vendée Logement ne se précipite pas à reconstruire bien qu'il était entendu que cet espace verrait l'édification de logements pour personnes vieillissantes.

Monsieur COUSSEAU informe qu'un travail sur ce sujet a débuté en Communauté de Communes et qu'il pourrait y avoir une réflexion commune pour ne pas faire des doublons.

Madame le Maire pense qu'il faut que le Conseil des Sages soit associé à cette réflexion ; « il ne faut pas cheminer chacun de son côté ».

Monsieur COUSSEAU est tout à fait favorable à cela et précise qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine en Communauté de Communes.

Madame CAILLAUD pense qu'il serait intéressant d'organiser des rencontres, par exemple des repas avec le Conseil Municipal des Enfants.

Madame CLAIN-METIER informe qu'elle participera prochainement à une réunion du programme national MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'Isolement Social des Agés). Il y aura des réunions avec le Conseil des Sages pour des actions concrètes.

Madame le Maire rappelle la conférence organisée par le Conseil des Sages, le mercredi 16 novembre, à 18 h 00, salle des Remparts, animée par Monsieur DOPSENT.

Monsieur COUSSEAU informe que le Conseil Communautaire a longuement discuté des séniors mais aussi des aidants.

Madame le Maire ajoute qu'effectivement on oublie souvent de dire « merci », « comment ça va ? » à celui qui accompagne.

Calendrier 2017 des réunions de la Commission des Finances et des séances du Conseil Municipal

Madame le Maire donne les prochaines dates des Commissions de Finances et des Conseils Municipaux.
Le calendrier pour l'année 2017 sera diffusé dès le mardi 15 novembre.

Conseil Communautaire du 8 novembre 2016

Madame le Maire, Messieurs MARCHAND et DROUET font un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 8 novembre dernier. L'intégralité du procès-verbal est consultable sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Démission d'un élu du Conseil Municipal

Monsieur GUEDON annonce sa démission de son poste d'Adjoint et de Conseiller Municipale et quitte la salle.

Madame le Maire informe qu'un nouveau Conseiller sera accueilli lors de la séance du 12 décembre et qu'un nouvel adjoint sera également nommé.
Elle remercie le travail fait par Monsieur GUEDON, notamment auprès des associations.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 28.